Compte rendu

Conseil Municipal du 19 octobre 2017.

Présents : <u>Sont présents:</u> Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Excuses: Françoise THYSS, Dominique MOLINES et Laurent ARBOUSSET

<u>Absents:</u>, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves

SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean-Paul VELAY

* Adoption, à l'unanimité, du compte rendu du conseil du 14 septembre

* Points sur les travaux.

Le revêtement de la chaussée sur la rampe d'accès à la mairie de Fraissinet est terminé Les travaux du programme de voirie 2017 sont terminés.

Les travaux de réparation sur le Pont du Massufret ont été réceptionnés ce jour.

Fuites d'eau sur le réseau à Plaisance. La recherche est toujours en cours.

* Délibérations.

- Régularisation foncière à L'Hopital (M. Bonnet): la maison Bonnet est en bordure d'un chemin rural à L'Hopital haut. M. Bonnet avait obtenu l'autorisation d'installer un système d'épandage sur le terrain communal, situé entre sa maison et le chemin. En vue d'un arrangement de famille, M. Bonnet souhaite acquérir le terrain (une cinquantaine de m2)) pour régulariser la situation. Le CM délibère favorablement pour la vente et prise en charge des frais par l'acquéreur.
- Régularisation à Finialettes, concernant un bâtiment ancien, propriété de Molines Roger, dont une partie empiète très légèrement sur le domaine public. Le CM délibère favorablement pour céder la partie communale concernée.
- <u>Plateau multisports</u>: Le dossier concernant les aides financières est validé : 50% DETR, 10% Département, 20% Développement du sport. 11 800€ restent à la charge de la commune. Le CM délibère pour engager les modalités de consultation des entreprises sur la base du cahier des charges établi par Stéphan Maurin. Première réunion de travail sur ce dossier prévue mardi 31octobre à 10h.
- <u>Garages communaux</u>: La consultation faite a donné pour plusieurs lots, des offres supérieures à celles prévues par le Maître d'œuvre. Il faut donc relancer la consultation. Le CM délibère pour autoriser Le Maire à lancer cette nouvelle consultation.
- <u>Tarifs de l'eau</u>: Les tarifs de facturation de l'eau potable sur les trois communes historiques font apparaître des différences qu'il faut harmoniser à partir de 2018. Le conseil étudie les propositions préparées par Le Maire. Si Fraissinet et le Pont avaient des tarifs quasiment similaires, St Maurice avait une approche différente avec notamment des tarifs très bas pour les quelques gros consommateurs. Le conseil approuve la cohérence des propositions. Une remarque est faite (Jean Paul Velay) sur les gros consommateurs de St Maurice qui vont voir leur facture augmenter dans de

grandes proportions. Jean Pierre Allier confirme que les propositions vont dans le sens des souhaits de l'état et des agences de l'eau qui préconisent l'application de tarifs en accord avec les incitations à moins consommer. La proposition de tarifs harmonisés est validée par le CM avec une abstention.

* Débats et discussions.

- <u>Plan communal de sauvegarde</u>: Michèle Buisson rapporte les éléments retenus lors des différentes réunions. Le plan communal recense les risques, les enjeux, les personnes en difficulté... Il prévoit également les moyens techniques, publics ou privés à disposition en cas de nécessité, les hébergements possibles ainsi que les modalités de gestion de crise éventuelle. Il convient à présent d'harmoniser et mettre en forme tous les éléments retenus en vue d'une validation lors d'un prochain conseil.
- <u>Programme d'investissement 2018</u>: Pour préparer l'élaboration du budget 2018, le conseil établit une liste proposant les opérations pour lesquelles la possibilité de financement sera étudié dans le cadre du budget en complément de celles déjà engagées (Plateau multisports et garages communaux):
 - Programme de Voirie 2018
 - 1ére tranche rénovation camping
 - Toiture école et toiture bâtiment mairie au Pont
 - AEP Le Chambon
 - Aménagement de La Brousse

Seront également étudiés, en vue d'une réalisation dans les années à venir :

- Aménagement de la traversée du village
- Restructuration maison du Mont Lozère
- Aménagement de chemins agricoles

Ces projets feront l'objet d'une demande d'inscription au contrat territorial départemental qui fixe contractuellement les aides financières du département.

Stéphan Maurin attire l'attention sur l'arrivée programmée de la fibre optique qui nécessitera peutêtre des travaux à financer sur le budget communal, dépenses non connues à ce jour.

Daniel Molines rappelle que le CM avait émis l'idée de réfléchir à l'amélioration de la circulation et du stationnement dans le bourg du Pont. Alain Jaffard précise que Lozère Ingénierie a été sollicité. La partie chaussée reste, bien entendu, à la charge du Département.

<u>- Contrat territorial</u>: Alain Jaffard, Jean Paul Velay et Jean Pierre Allier interviennent sur les modalités de ces nouveaux contrats territoriaux 2018-2020), avec des réunions coordonnées par le conseil départemental qui relance sa politique en ce domaine. Les projets mis en place sur les contrats précédents devront être terminés en 2019. Les aides pour la programme de voirie sera globalisée sur trois ans selon un plan établi par le CM.

Un contrat est élaboré par territoire de communautés de communes et c'est à cette échelle de territoire que sera faite la priorisation des projets présentés par les communes et la Com Com. A souligner que l'inscription de la deuxième partie du projet de la Maison du Mt Lozère, à savoir la construction d'une maison du territoire à l'emplacement de l'ancienne poste, sera sollicité avec Maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes.

- <u>Mise en œuvre de la charte du PNC</u>: Les dispositions de la Charte du PNC à laquelle nous avons adhéré à la création de la commune nouvelle font l'objet d'une convention triennale de mise en œuvre. Un projet de convention avec le PNC est en cours. Il sera étudié lors d'un prochain conseil.

* Informations sur la Communauté de communes :

Jean Pierre Allier informe que l'appel d'offres sur le projet de l'atelier de Saint Frézal de Ventalon est lancé. Pour le presbytère de Fraissinet, suite à l'appel d'offres une négociation conforme au code des Marchés publics va être engagée.

En matière de Gouvernance territoriale, l'Etat et la Région exigent aujourd'hui pour l'obtention d'aides financières de la Région, Etat et Europe que les territoires soient organisés. Traduction : à l'échelle de plusieurs Communauté de Communes, un Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) doit être mis en place. Cette structure (syndicat mixte) se verra confier des missions et projets par les communautés de communes. En ce qui concerne notre territoire, se profile un PETR regroupant notre communauté de communes avec celle de Florac. Elle reprendrait le travail largement engagé sur ce même territoire par l'ATCC (Association Territoriale Causses Cévennes) qui nous a grandement aidé sur des dossiers, au niveau du GAL notamment.

* <u>Béal de Villeneuve</u>: Information donnée par Alain JAFFARD qui rappelle qu'en 2014, des interventions sur le béal afin d'assurer l'arrivée d'eau au village, avaient fait l'objet d'un procèsverbal pour non-respect de la législation. La commune, soucieuse de maintenir l'existence et l'utilisation de ce patrimoine, en respectant la législation en vigueur, a décidé d'appuyer les propriétaires dans le recherche de solutions adaptées. Une démarche de travail a été engagée entre les services de l'état (ONEMA - DDT) et les habitants appuyés par la commune et les services du Parc National des Cévennes. Cette démarche a abouti notamment à la création d'une association syndicale libre.

Cet été, la nécessité d'abreuver le bétail a conduit à remettre temporairement en eau le béal non alimenté en raison de l'alerte renforcée en matière de sécheresse. L'arrêté de Mr le Préfet prévoyait cependant une dérogation pour l'abreuvement du bétail. Mais les services de l'ONEMA et de la DDT ont dressé un constat d'infraction. Cédric MAZOYER, président de l'association a été convoqué par la police environnementale dans les locaux de la gendarmerie de Florac. A l'issue de l'audition, il est proposé à Cédric Mazoyer de payer une amende forfaitaire de 500 € et la procédure s'arrêtera là. A défaut, le procès-verbal sera transmis à Mr le Procureur.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il n'y a pas d'infraction (dérogations expressément prévue) et qu'une action de gestion du béal est engagée (avec la création d'une association dont l'objectif est de monter un projet de rénovation de ce béal et de la prise d'eau sur le Tarn en tenant compte des débits réservés) :

- partage, à l'unanimité, la position de l'association qui ne se résout pas à payer l'amende de 500€, dans le cadre d'une sorte de solution amiable
- sera solidaire de l'association en cas de poursuites judiciaires,
- la soutiendra, au besoin financièrement, dans sa défense.

* Service civique :

La Directrice de l'école informe qu'une personne est disposée à assurer un service civique à l'école. Le Conseil Municipal donne son accord.

- * Formation des agents: Sur une proposition du PNC, en lien avec le CNFPT, deux agents communaux Mario et Serge ont participé à une formation sur la conception et la réalisation de l'aménagement paysager d'un lieu. Matthias Cornevaux est référent de cette opération. Ils ont réfléchi sur l'aménagement de l'espace des abords de l'Eglise et propose de travailler sur le thème «verger». Ce projet est en cours de mise en forme et le CM sera informé de l'évolution.
- * <u>Signalisation routière directionnelle</u>: Le Conseil Départemental se propose de changer la signalisation directionnelle entre le Pont de Montvert et Montmirat sur la RD35. Les carrefours de chante-Cocotte, tour de l'horloge et Pont des demoiselles seront restructurés dans le cadre de cette opération. Le Conseil Municipal décide que le village de Fraissinet sera en agglomération en agglomération et Rûnes restera en lieu-dit.
- * <u>les vœux du conseil municipal</u> sont programmés pour le samedi 20 janvier à 17H

Séance levée à 23H15.

* Prochaines réunions :

Bureau municipal prévu au Pont le jeudi 16 novembre à 20H30 et Conseil Municipal le jeudi 23 novembre à 20h30.